



Conseil d'établissement Procès-verbal

De la séance ordinaire du 16 décembre 2013

Durée	No	Sujet	Objet
	1-	Ouverture de la séance à 19 h 20.	
Résolution #CÉ 13/14-20	2-	<p>Présences, accueil de madame Thérèse Chabot</p> <p>a) Présences et quorum</p> <p>Sont présents(es) :</p> <p>Isabelle Bertrand, parent et membre du sous-comité du projet Trottibus Julie Boucher, enseignante Anne Richard-Boucher, enseignante Thérèse Chabot, membre de la communauté Mélanie Côté, parent Valérie Fugère, parent Sylvie Hébert, directrice Anick Lacaille, parent Nadia Laroche, coordonnatrice des loisirs et membre du sous-comité du projet Trottibus Karinne Lebel, parent Isabelle Paré, public Guylaine Thivierge, parent</p> <p>Sont absents(es) :</p> <p>Julie Châteauneuf, enseignante Gaëtane Langevin, enseignante</p>	

Durée	No	Sujet	Objet
	3-	<p>Parole au public:</p> <p>Madame Isabelle Paré déplore le fait que les parents utilisent toujours la rue Bédard à titre de débarcadère pour les enfants, ce qui constitue un danger flagrant pour les enfants. Madame Paré a été témoin d'un événement impliquant un enfant ayant traversé la rue au travers des voitures stationnées.</p> <p>Madame Isabelle Paré affirme que les procès-verbaux des séances antérieures du Conseil d'Établissement ne sont toujours pas disponibles sur le site internet de l'école. Madame Sylvie Hébert confirme que les mises à jour du site internet de l'école n'ont toujours pas pu être effectuées. Ce retard s'expliquerait par le fait que la personne responsable de cette tâche a changé à plusieurs reprises. Il est impossible de laisser cette tâche à une aide extérieure puisque, cette personne n'aurait pas en main les informations et les documents nécessaires pour effectuer le travail. Toutefois, le problème de mise à jour devrait être résolu sous peu, considérant que 2 personnes de l'équipe-école ont été nommées pour prendre en charge le site internet. Il s'agit de mesdames Sophie Cormier (orthopédagogue) et Roxane Lebel (remplaçante de madame Viviane Fournier-Gamache).</p> <p>Madame Paré se questionne quant à la présence du personnel du service de garde dans les classes lors des périodes de remplacement du personnel enseignant.</p> <p>Il est aussi souligné par madame Paré que le communiqué d'information pour la chorale de Noël, a été remis aux parents à la dernière minute.</p> <p>Madame Paré demande où il est possible d'obtenir les informations quant à la tenue des séances du CÉ. Madame Hébert affirme que l'information se trouve sur le calendrier mensuel remis aux élèves.</p> <p>Madame Isabelle Paré a été mandatée par madame Lyne Varin, qui ne pouvait assister au CÉ, pour faire part aux membres des points qu'elle voulait exposer. Celle-ci déplore le fait que les crochets supplémentaires n'ont toujours pas été installés aux abords des locaux du service de garde, et ce malgré le fait qu'on lui avait assuré que ceux-ci seraient installés dans les plus brefs délais. La direction explique que la requête a bel et bien été déposée et que la suite n'est plus du ressort de l'école. Il en va dorénavant du Service des ressources matérielles de la Commission scolaire des Patriotes.</p> <p>Madame Isabelle Paré s'informe de l'équipe-école, à savoir comment se porte le personnel. À cet effet, par le passé, un point figurait à l'ordre du jour des séances. Ce point visant à donner des nouvelles du personnel de l'école. Madame Hébert explique que le partage de telles informations avec les membres n'est pas pertinent. L'information sera</p>	Information

Durée	No	Sujet	Objet
	3-	<p>donnée aux personnes concernées seulement. Madame Sonia Polisenno affirme que le temps manquerait pour tenir un point d'information tel que celui-ci à l'intérieur des structures du Conseil, en plus de mentionner qu'elle n'a jamais été témoin d'un point de ce genre figurant à l'ordre du jour dans d'autres écoles. Madame Anne Richard-Boucher exprime ses doutes quant à la pertinence d'informer les membres de sujets plus délicats, tels que les congés de maladie du personnel. Madame Valérie Fugère répond que, même lorsqu'il figurait à l'ordre du jour, le point "nouvelles du personnel" ne se voulait en aucun cas une intrusion dans la vie personnelle des membres de l'équipe-école. Celui-ci visait surtout à faire connaître les aspects positifs dans la vie scolaire de l'équipe-école. Dans ce même ordre d'idée, madame Hébert souligne le fait que notre école ait été mentionnée sur le site de la CSP ainsi que dans le journal local, afin de promouvoir la tenue de l'activité de la plantation d'arbuste tenue à l'école. Cette activité visait à sensibiliser les élèves quant à la revitalisation des berges du ruisseau attenant à l'école.</p> <p>Madame Karinne Lebel déplore le fait que, comme parent d'un tout nouvel élève de l'école, les membres du personnel demeurent pour la plupart inconnus et que, considérant cette réalité, il est difficile pour les parents de mettre un visage sur les noms des enseignants.</p> <p>Madame Isabelle Paré félicite la direction à l'effet que, davantage de communications parviennent aux parents par le biais des courriels. Ceci s'avère une amélioration digne de mention.</p> <p>Finalement, madame Paré exprime son souhait de voir le point "Parole au public" se retrouver aussi en fin de séance, afin de pouvoir revenir sur les sujets tenus lors de la séance si le besoin se fait sentir. Les membres du Conseil d'Établissement ne s'opposent aucunement à cette demande. En foi de quoi, le point "Parole au public" se retrouvera aussi en fin de séance.</p>	Information

Durée	No	Sujet	Objet
<p>Résolution #CÉ 13/14-21</p>	<p>4-</p>	<p>Adoption de l'ordre du jour</p> <p>Il est proposé, par madame Annick Lacaille, et est résolu:</p> <p>QUE l'ordre du jour, tel que modifié, soit adopté :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la séance 2. Présences, accueil de madame Thérèse Chabot 3. Parole au public 4. Adoption de l'ordre du jour <ol style="list-style-type: none"> 4.1. Minute de silence 5. Adoption du procès-verbal du 23 octobre 2013 et suivis <ol style="list-style-type: none"> 5.1. Suivi rue Bédard et sens unique du débarcadère 5.2. Suivi activité scolaire Profaqua 6. Projet Trottibus, présentation par le sous-comité de la table sociocommunautaire 7. Convention de gestion et de réussite éducative (CGRÉ) 8. Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation 9. Campagnes de financement 10. Don du comptoir d'entraide 11. Communication aux parents 12. Spectacle de Noël <ol style="list-style-type: none"> 12.1. Fête de fin d'année 13. Services à l'élève 14. Parole à au représentant du service de garde 15. Parole au représentant du comité de parent 16. Parole au public 17. Vestiaire 18. Levée de la séance <p>Adopté à l'unanimité.</p> <p>4.1. Minute de silence À la demande de madame Valérie Fugère, une minute de silence est consacré à la mémoire de feu Bruno Vincent.</p>	<p>Adoption</p>

Durée	No	Sujet	Objet
<p>Résolution #CÉ 13/14-22</p>		<p>Adoption du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2013 et suivis</p> <p>Madame Thérèse Chabot demande à ce que son nom ne figure pas dans la liste des absents(es), considérant que la direction avait omis de lui faire part de la tenue de la séance du 23 octobre 2013.</p> <p>L'adoption du procès-verbal est proposée par madame Mélanie Côté.</p> <p>Adoptée à l'unanimité.</p>	<p>Adoption</p>
	<p>5-</p>	<p>Suites au procès-verbal du 23 octobre 2013</p> <p>5.1. suivi rue Bédard et sens unique du débarcadère</p> <p>Nous sommes toujours dans l'attente des réponses de la municipalité concernant la demande de non-stationnement sur la rue Bédard. Les démarches relevant de l'école ont toutes été effectuées. La suite est maintenant dans les mains de la municipalité.</p> <p>Concernant le dossier du débarcadère des autobus, rappelons que le Service des ressources matérielles de la CSP installera un panneau de circulation qui indiquera qu'il s'agit dorénavant d'un sens unique. Un second panneau de circulation servira à indiquer l'interdiction d'entrer dans ce tronçon de rue, via la rue Bédard. La demande a été déposée, le Service des ressources matérielles est venu à l'école et le processus est en cours.</p> <p>5.2. suivi activité scolaire Profaqua</p> <p>Madame Guylaine Thivierge informe l'assemblée que, bien que les résultats du sondage soient favorables à l'organisation de l'activité, celle-ci ne pourra avoir lieu. En effet, l'entreprise avait déjà comblé toutes ses plages horaires pour l'hiver 2014. Madame Thivierge propose qu'un communiqué soit acheminé aux parents, afin de les informer des développements. L'information sera transmise par madame Thivierge à madame Sylvie Hébert, et relayée par courriel aux parents.</p>	

Durée	No	Sujet	Objet
<p>Résolution #CÉ 13/14-23</p>	<p>6-</p>	<p>Projet Trottibus, présentation par le sous-comité de la table sociocommunautaire</p> <p>Madame Isabelle Bertrand a proposé l'idée qu'un parent puisse accompagner les marcheurs, afin d'assurer la sécurité des enfants qui ont parfois l'obligation de parcourir à la marche un trajet considérable. Madame Sylvie Hébert lui a alors fait part d'un projet déjà existant; le Trottibus (en association avec la Société canadienne du cancer). Celui-ci s'adresse particulièrement aux enfants qui n'ont pas accès au transport scolaire. Des parents bénévoles (2 parents bénévoles par groupe de 8 enfants) assurent le transport des enfants. Le transport se fait à pied, à heures fixes, le matin seulement. Ceci vise à assurer un trajet sécuritaire et, par la même occasion, de diminuer la circulation aux abords de l'école, considérant que les parents n'ont pas à assurer le transport de leurs enfants en voiture. Les parents bénévoles doivent répondre à un questionnaire, en plus de se soumettre à une enquête d'antécédents judiciaires. Le projet Trottibus propose de fournir divers outils de travail, tel que carte d'embarquement, dossards pour les enfants et les adultes. Les plus âgés des bénéficiaires de ce service peuvent se voir attribuer une tâche, telle que celle de poinçonner les cartes d'embarquement, et ainsi devenir aide-bénévole. Dans ce même point de vue, les élèves de 6e année pourraient éventuellement occuper le titre d'accompagnateur bénévole pour le retour des enfants à 15h. Le présent projet devrait être effectif dès le printemps. C'est donc pour prendre en charge ce projet qu'un comité a été créé. Ce comité est, en outre, formé de mesdames Isabelle Bertrand (parent), Marilyne Nadeau (maire) et Nadia Laroche (coordonnatrice des loisirs). C'est donc dans le but d'obtenir l'autorisation de sonder les parents concernant le projet que le sous-comité se présente devant les membres du Conseil.</p> <p>Madame Sylvie Hébert, au nom du comité, propose de faire parvenir un sondage afin d'évaluer l'intérêt des parents face au projet Trottibus. Si la demande le permet, celui-ci devrait se concrétiser au mois de mars.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	<p>Adoption</p>

Durée	No	Sujet	Objet
	7-	<p>Convention de gestion et de réussite éducative (CGRÉ) :</p> <p>Le document <i>convention de gestion et de réussite éducative en lien avec la convention de partenariat 2010-2015</i> a été présenté, en partie seulement, aux enseignants de l'École de l'Amitié, lors de la dernière assemblée générale. Étant donné que ce document doit, de prime abord, être adopté par le personnel enseignant, il est impossible pour les membres du CÉ de procéder à son adoption lors de la présente assemblée. Il est à noter que le personnel enseignant, ainsi que le personnel de soutien, sont impliqués dans l'élaboration et l'atteinte des objectifs du présent document. Madame Hébert procède tout de même à un survol du document :</p> <p>p. 5.18</p> <p><i>Objectif mesurable : Augmenter le taux de réussite et les résultats disciplinaires des élèves en mathématiques à chaque fin de cycle.</i></p> <p>Il est à noter que le taux de réussite peut varier, considérant le nombre d'élèves et/ou le nombre de classes. En effet, plusieurs facteurs entrent dans l'analyse.</p> <p>p.6.18</p> <p><i>Objectif mesurable : Favoriser une transition harmonieuse tant au point de vue social, procédural qu'académique du primaire au secondaire.</i></p> <p>Madame Gaëtane Langevin siège sur le comité qui travaille à élaborer divers outils, afin d'optimiser les chances d'atteindre le présent objectif. Par ailleurs, il est à noter que la visite de l'école de formation professionnelle a été grandement appréciée l'an dernier. En ce sens, il est souhaitable d'envisager que cette visite soit reconduite, dans la mesure du possible.</p> <p>p.7.18</p> <p><i>Objectif mesurable : Augmenter les résultats en lecture des élèves identifiés dans chaque cohorte.</i></p> <p>Ce présent point est un des plus importants. Présenté lors de l'assemblée générale des enseignants, il sera le sujet d'une plus profonde analyse.</p> <p>p.8.18</p> <p>La cible de 2% d'augmentation est atteinte. Cependant, on peut observer un écart significatif entre l'augmentation des résultats des élèves à risque (lecture) des 3 premières années du primaire et celle des 3 dernières années du primaire :</p>	Information
Procès-verbal - Conseil		d'établissement (16 décembre 2013)	Page 7

Durée	No	Sujet	Objet
		<p>Convention de gestion et de réussite éducative (CGRE) suite :</p> <p><u>1re année</u> : 4 élèves à risque sur 4 ont augmenté leur résultat (100%)</p> <p><u>2e année</u> : 2 élèves à risque sur 2 ont augmenté leur résultat (100%) et 2 élèves en échec sont devenus à risque</p> <p><u>3e année</u> : 2 élèves à risque sur 2 ont augmenté leur résultat (100%) et 5 élèves sont devenus à risque</p> <p><u>4e année</u> : 6 élèves à risque sur 8 ont augmenté leur résultat (75%)</p> <p><u>5e année</u> : 4 élèves à risque sur 10 ont augmenté leur résultat (40%) et 6 ont diminué leur résultat. 1 élève est devenu à risque</p> <p>6e année : À la fin de leur année scolaire, 6 élèves sur 26 étaient en échec et 10 étaient à risque</p> <p>Donc, une analyse plus approfondie devra avoir lieu. Par ailleurs, un conseiller pédagogique sera présent à l'école en janvier ou février 2014.</p> <p>Les élèves élaborent peu leurs réponses lors des questionnements, tant à l'oral qu'à l'écrit, ce qui les pénalise lors des évaluations plus formelles. Il est plausible de croire que si l'élève du préscolaire est incité à élaborer davantage oralement, cela pourrait avoir des répercussions positives dans les niveaux supérieurs.</p> <p>p. 9.18</p> <p><i>Objectif mesurable : Augmenter les taux de réussite en écriture à la fin de chacun des cycles au primaire et les résultats en écriture des élèves en fin de cycle.</i></p> <p>Un travail plus pointu en écriture se fera un peu plus tard, bien que le travail en écriture soit toujours de mise.</p> <p>p.11.18</p> <p><i>Objectif mesurable : Offrir un service d'aide à tous les élèves à risque (en bas de 65% en français ou en mathématiques) et HDAA</i></p> <p>L'analyse est à venir. Toutefois, le travail fait en lecture aura sans aucun doute une incidence sur les élèves ayant un suivi en orthopédagogie.</p>	

Durée	No	Sujet	Objet
		<p>Convention de gestion et de réussite éducative (CGRÉ) suite :</p> <p>p. 12.18</p> <p><i>Objectif mesurable : Diminuer le nombre de rapports d'incidents à caractère violent ou intimidant.</i></p> <p>Il est pour le moment difficile, et même impossible, de tirer des résultats sur le nombre d'incidents. En effet, les interventions devant un même incident sont différentes d'un service à l'autre et d'un intervenant à l'autre. Un comité travaillera donc à mettre en place un système efficace, basé sur le code de vie. En ce sens, le comité statuera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels comportements seront qualifiés de manquements - Quelles sont les sanctions à ces manquements - Comment l'information est donnée aux parents - À quelles fréquences se font les communications <p>L'état des travaux effectués par le comité sera régulièrement présenté au Conseil d'Établissement.</p> <p>p.13.18</p> <p><i>Objectif mesurable : Sensibiliser les élèves et les familles à une saine alimentation.</i></p> <p>Encore une fois, l'objectif est difficilement mesurable. Toutefois, plusieurs activités sont réalisées en ce sens et il est plausible de croire que celles-ci ont des impacts positifs. De plus, il est à noter que Mario Martin (cuisinier) respecte le guide alimentaire, tout en tenant compte des goûts des enfants.</p> <p>p.15.18</p> <p><i>Objectif mesurable : Augmenter l'endurance des élèves à chaque fin de cycle.</i></p> <p>Les élèves ont tous atteint l'objectif fixé en éducation physique, et ce haut la main.</p> <p>p. 17.18</p> <p><i>Objectif mesurable : Connaître les possibilités de formation professionnelle offertes au CFP de la CSP et certains métiers.</i></p> <p>C'est un projet à venir. L'emphase ne sera pas mise sur cet objectif dans l'immédiat.</p>	
Procès-verbal - Conseil d'établissement (16 décembre 2013)			Page 9

Durée	No	Sujet	Objet
<p>Résolution #CÉ 13/14-24</p>	<p>8-</p>	<p>Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation :</p> <p>Madame Sylvie Hébert nous remet le document intitulé : <i>Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école 2013-2014</i>. Les membres devront en faire la lecture, afin de l'adopter lors du prochain CÉ.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>	<p>Adoption</p>
	<p>9-</p>	<p>Campagnes de financement :</p> <p>Madame Valérie Fugère confirme que les livraisons ont eu lieu aujourd'hui. Avec l'aide de mesdames Mélanie Côté et Guylaine Thivierge, madame Fugère a pu procéder à la distribution des commandes de fromages. Madame Lyse Tanguay s'est elle-même occupée des commandes des savons. La plupart des parents sont venus récupérer leurs commandes. Madame Sylvie Hébert a communiqué avec les parents ayant omis de se présenter et ceux-ci passeront à l'école sous peu.</p> <p>Madame Fugère explique qu'il sera nécessaire de planifier davantage les responsabilités de chacun lors d'une campagne de financement ultérieure. En effet, l'information n'est pas toujours transmise de façon juste et précise. Il faudrait voir à utiliser un autre moyen de communication fiable (babillard, courriel). Il semblerait que le format papier cause parfois des soucis quant à la réception de la communication écrite (oubli de l'enfant, oubli de l'enseignant, présence d'un suppléant, période avec spécialiste).</p> <p>Madame Guylaine Thivierge suggère la création d'un comité destiné à s'occuper des différentes sphères des campagnes de financement.</p>	<p>Information</p>
<p>Résolution #CÉ 13/14-25</p>	<p>10-</p>	<p>Don du comptoir d'entraide :</p> <p>Les dames du comité du comptoir d'entraide offrent leur contribution à l'École de l'Amitié. Madame Robert, du comptoir d'entraide, a confirmé que le comité offre de payer la venue de "<i>Gustave et compagnie</i>". Cette entreprise propose des ateliers qui visent à la prévention de la violence et de l'intimidation, en misant sur l'estime de soi des enfants. Sa venue dans notre école l'an dernier a été un succès. Par conséquent, madame Sylvie Hébert propose que le don du comptoir d'entraide de St-Jean-Baptiste nous permette de payer les ateliers de "<i>Gustave et compagnie</i>".</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	<p>Adoption</p>

Durée	No	Sujet	Objet
	11-	<p>Communication aux parents</p> <p>Certains communiqués tardent à se rendre aux domiciles des élèves, ou n’y arrivent tout simplement pas, selon certains parents.</p> <p>Madame Sylvie Hébert confirme que les communiqués sont remis la journée même ou, au plus tard, le lendemain. Toutefois, madame Hébert a rappelé au personnel de vérifier leur pigeonnier sur une base régulière.</p>	Information
Résolution #CÉ 13/14-26	12-	<p>Spectacle de Noël :</p> <p>Considérant que les démarches à effectuer en vue du spectacle de Noël de <i>Jack Sparrow</i> devaient être enclenchées avant la tenue de cette séance, la proposition a exceptionnellement été acheminée aux membres, par le biais d’un message électronique. La proposition a alors été adoptée à l’unanimité. Toutefois, par formalité, les membres doivent adopter la proposition lors de la séance du Conseil d’Établissement.</p> <p>Par conséquent, l’adoption de la tenue du spectacle de Noël de <i>Jack Sparrow</i>, au montant de 1400\$ est proposée par madame Sylvie Hébert.</p> <p>Adopté à l’unanimité.</p> <p>12.2. Fête de fin d’année</p> <p>Mesdames Julie Boucher et Anne Richard-Boucher font partie du comité responsable de l’organisation de la fête de fin d’année. Un budget de 2000\$ est prévu pour la journée. Bien que certains aspects soient toujours en suspens, il est déjà possible de confirmer que les parents seront invités à participer à la fête en après-midi. Alors que l’avant-midi sera plus structuré, l’après-midi sera plus libre. L’événement aura lieu lors de la dernière journée d’école, soit le 20 juin 2014. Des structures gonflables seront mises à la disposition des enfants et l’aide de parents bénévoles sera nécessaire. De plus, le traditionnel dîner hot-dog devrait avoir lieu, le tout est à confirmer avec Mario Martin.</p>	Adoption

Durée	No	Sujet	Objet
	13-	<p>Services à l'élève</p> <p>L'année dernière, l'école a enregistré un surplus de 11 000\$ dans son budget attribué au personnel professionnel. En effet, comme l'école n'a pas pu bénéficier des services d'un(e) psychologue en début d'année scolaire, il est possible de bénéficier de ce montant. Suite à l'approbation de monsieur Mendes, il sera donc possible de bonifier les services de la TES, afin d'obtenir un total de 20h de présence par semaine.</p> <p>Actuellement, un comité est à étudier la répartition des ressources à l'intérieur de la CSP, afin de répondre davantage aux besoins de chaque milieu. Il existe des disparités entre les divers secteurs.</p>	Information
Résolution #CÉ 13/14-27	14-	<p>Parole au représentant du SDG</p> <p>Madame Sonia Poliseño informe l'assemblée de son désir d'aménager des coins (4) de repos pour chacun des groupes, dans les locaux utilisés par le service de garde. Pour se faire, madame Poliseño demande l'autorisation d'aller chercher les fonds nécessaires, le SDG n'ayant pas les moyens financiers de répondre à cette dépense.</p> <p>Pour y parvenir, madame Poliseño prévoit faire la collecte de cannettes. Pour se faire, elle pense faire la promotion de cette campagne de financement auprès des parents. Afin de l'aider à réaliser son projet, on envisage aussi faire la collecte des sous noirs. Finalement, les parents désirant fournir divers effets utiles à la création des petits coins de repos seront invités à le faire. Il est aussi mentionné qu'il est possible de se procurer divers items à prix modique au Comptoir d'entraide.</p> <p>L'approbation du projet présenté par madame Sonia Poliseño est proposée par madame Valérie Fugère.</p> <p>Adoptée à l'unanimité.</p> <p>Madame Sonia Poliseño informe l'assemblée de l'installation d'une boîte aux lettres cadenassée, dans laquelle les parents peuvent déposer leurs suggestions ou leurs commentaires.</p>	Approbation

Durée	No	Sujet	Objet
	15-	<p>Parole au représentant du comité de parents :</p> <p>Madame Mélanie Côté s'enquiert de la nécessité des membres du CÉ de remplir le questionnaire sur la dénonciation de conflit d'intérêts. Madame Hébert confirme qu'il est d'usage de remplir le questionnaire, mais que cela ait été omis cette année.</p> <p>Madame Valérie Fugère qui a assisté à la séance du mois de décembre (en sa qualité de substitut) explique qu'il sera bientôt temps de désigner la bénévole qui assistera à la soirée des bénévoles du 23 avril prochain.</p>	Information
	16-	<p>Parole au public</p> <p>Madame Isabelle Paré s'informe des jeux disponibles sur la cour d'école pour les enfants. Chaque classe possède 2 ballons et 1 ballon poire. De plus, des camions sont à la disposition des enfants pour le carré de sable (l'été) et les "Crazy Carpets" seront aussi disponibles incessamment.</p>	Information
	17-	<p>Vestiaire</p> <p>Il semblerait qu'un problème d'entretien ménager soit observé sous les bancs du vestiaire des élèves de maternelle, ainsi que sous les bancs qui se trouvent devant les locaux du service de garde. Madame Hébert en fera mention aux responsables de la conciergerie.</p>	Information
Résolution #CÉ 13/14-28	18-	<p>Levée de la séance</p> <p>Il est proposé par madame Mélanie Côté et résolu : Que la séance soit levée à 22h03. Adoptée à l'unanimité.</p>	Adoption

Valérie Fugère
Présidente

Sylvie Hébert
Directrice

Guylaine Thivierge
Secrétaire